

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2014/07/22-03

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 juillet 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

DÉCIDE :

OBJET : Allocation des moyens destinés à la formation pour 2015

Le conseil d'administration approuve le montant de l'enveloppe des moyens destinée à la formation pour 2015.

Cette délibération est adoptée par 27 voix pour, 2 abstentions.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 22 juillet 2014


Yvon BERLAND

Président de l'Université d'Aix-Marseille



CA DU 22 JUILLET 2014

(Aix*Marseille
université

SOMMAIRE

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Les contraintes

La méthodologie utilisée pour la première consolidation

Une première consolidation

La proposition de DOB (à voter)

LES MOYENS ALLOUES A LA FORMATION

Les éléments constitutifs de l'enveloppe de formation

Les moyens alloués à la formation (à voter)

Contexte

CONTRAINTES EXTERNES

- ⊙ Une contrainte budgétaire forte au niveau national : effort de 1,6 Md€ d'économies supplémentaires,
- ⊙ Les évolutions de la SCSP (Subvention pour Charge de Service Public)
 - Le risque de non compensation intégrale de l'exonération des droits des boursiers (206 k€ en 2015)
 - La non compensation des mesures catégorielles et sociales
 - mesures de revalorisation des catégories C et B : estimation 2015 : 1M€
 - le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : environ 4 M€ d'impact
 - le FIPHP (Fonds pour l'Intervention des Personnes Handicapées), 0,5 M€ en 2015
 - Le Sauvadet, 0,1 M€ en 2015 si financement du cas pensions
 - Le surcoût GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat), 0,1M€ en 2015
- ⊙ La réglementation nous imposant de ne pas être en déficit de fonctionnement sous peine de se voir appliquer un plan de redressement
- ⊙ La Loi ESR introduit la nécessité pour le Conseil d'Administration de déterminer les moyens destinés à la « formation ».

CONTRAINTES INTERNES

- ⊙ Risque de baisse des Ressources Propres, notamment sur la Taxe d'Apprentissage
- ⊙ Augmentation de nos surfaces (+34 000 m² entre 2013 et 2015) générant des coûts récurrents élevés : 0,750 M€ en 2015.

METHODE

Environ 40 conférences techniques

- ⊙ Pilotées par la DAF (adjoints et service budget)
- ⊙ Avec la DRH, la DPCG, le Patrimoine et la DOSI

Des rencontres très appréciées, constructives et indispensables

- ⊙ Deux semaines complètes d'entretiens
- ⊙ De nombreux échanges par la suite qui ont permis d'intégrer une grande partie des transferts de budget à effectuer suite à la mise en place d'ORIGAMU
- ⊙ Des analyses plus poussées sur l'exécuté 2013 grâce aux travaux menés par la DPCG

Une première consolidation V1

- ⊙ Une amélioration du process de consolidation (fiabilisation)
- ⊙ 3 hypothèses en masse salariale
- ⊙ L'ensemble des demandes exprimées est consolidé

Première consolidation

Une première consolidation

- ⊙ Une subvention MESR estimée à l'identique de celle d'aujourd'hui
- ⊙ Des incertitudes relatives : ressources propres, masse salariale



Les grands principes d'orientation sur lesquels s'appuiera la consolidation finale et qui dicteront les choix des composantes, des services communs et des directions

Un accompagnement de l'offre de Formation telle que définie dans le contrat d'établissement

- ⊙ Avec une maîtrise des heures complémentaires (enveloppe fixée à 20 M€ pour l'année 2015, compte tenu de la permanence des effectifs étudiants et de l'offre)

Un soutien à la recherche marqué par la reconduction de la dotation récurrente des unités

Des financements nouveaux : le bonus performance composantes

Des projets stratégiques pour le développement de l'établissement

- ⊙ des investissements donnant la priorité aux mesures impactant l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la grande maintenance
- ⊙ Le Schéma Directeur du Numérique

L'ensemble s'inscrit par ailleurs dans la volonté de maîtriser le budget :

- ⊙ prélèvement limité du FdeR : portant uniquement sur des investissements et maintien au même niveau que celui de 2014 (10 M€) ;
- ⊙ Les projets stratégiques nouveaux (comme le SDN) s'inscrivant sur le prélèvement, il conviendra de compenser par des mesures d'optimisation des dépenses.

LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE L'ENVELOPPE FORMATION

Les éléments constitutifs de l'enveloppe	Les outils proposés pour la détermination des moyens Formation au Budget 2015	Les outils/critères proposés pour la détermination des moyens Formation aux Budgets postérieurs
Heures Complémentaires	Modèle simplifié sur la base d'une enveloppe fixée à mi - chemin entre les demandes des composantes et l'enveloppe 2014	Critères issus des Propositions GT MOF
Le Fonds d'Intervention Pédagogique	Enveloppe déterminée par le CA	
Le FSDIE	Enveloppe déterminée par le CA (droits/nombre d'étudiants)	

S'agissant des moyens alloués à la Formation, nous allons considérer pour cette première année de mise en œuvre les trois postes : Heures Complémentaires, FIP et FSDIE. En effet le reste de l'attribution pédagogique se fait via la dotation des composantes.

Nous allons mettre en place des outils permettant de mieux identifier les crédits pédagogiques.



détermination de l'enveloppe des moyens destinée à la formation

Les éléments constitutifs de l'enveloppe	Propositions 2015
Heures Complémentaires	20 000 k€
Le Fonds d'Intervention Pédagogique	200 k€
Le FSDIE	620 k€
TOTAL	20 820 k€

La répartition de ces moyens par composante sera votée par le CFVE d'octobre 2014